

*Section Sportive Scolaire  
Équitation  
Lycée Le Verrier  
Saint-Lô*

**Année scolaire 2020-2021**



La Section Sportive Scolaire Équitation a été créée en septembre 2016.

**La Section Sportive Scolaire Équitation a pour objectif de favoriser la réussite scolaire par la motivation et la confiance en soi. C'est aussi le moyen de découvrir la diversité des emplois de cadres dans la filière équine et de se donner l'ambition de la poursuite d'études permettant d'y accéder.**

## **ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS AU LYCÉE LE VERRIER**

### **Baccalauréat préparé :**

Le Lycée Le Verrier propose le nouveau Bac général pour tous les niveaux d'enseignement

**Langues :** Anglais, Espagnol, Allemand, (ou autres langues par correspondance à la charge des familles au CNED)

**Les options facultatives :** Option Eps, Arts Plastiques, Musique, Théâtre, Langues et Culture de l'Antiquité (Latin-Grec). Les élèves inscrits en Section Scolaire Équitation ne pourront pas prétendre s'inscrire à une option facultative

**Les Sections Européennes Anglais ou Espagnol :** Elles sont compatibles avec une admission en Section Sportive Scolaire Équitation si affectation par les services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

# ÉQUITATION

Les cours sont assurés au Centre équestre du Pôle Hippique de Saint-Lô par les moniteurs d'équitation sous la responsabilité de Mathieu Oxéant - Instructeur d'équitation.

La coordination pédagogique du Lycée Le Verrier est assurée par Mme Appéré - professeur référent de la section.

Trois heures de pratique et une heure d'hippologie hebdomadaires sont prévues dans l'emploi du temps des élèves. L'initiation multidisciplinaire pour le développement des habilités motrices du sport équestre est privilégiée. Des interventions en dehors du temps scolaire sont programmées pour assurer une présentation des métiers de l'encadrement de la filière équine.

La cavalerie est mise à disposition par le Centre équestre. Les chevaux personnels ne sont pas autorisés.

## **Les obligations liées à la Section :**

- *Travail et résultats scolaires chiffrés corrects dans les matières d'enseignements obligatoires*
- *Adhésion à l'Association sportive du Lycée si participation aux compétitions UNSS*

## **Évaluation de la section sportive :**

- *Appréciation sur le bulletin scolaire par le professeur coordinateur*
- *Grille de compétences et de maîtrise*

## **Conditions médicales :**

- *Attestation du médecin du sport précisant formellement que «l'élève (NOM, Prénom) n'est astreint à aucun régime particulier et est apte à pratiquer l'équitation en compétition.» Document à fournir à la rentrée de septembre 2020 uniquement pour les élèves admis*
- *Copie du projet d'accueil individualisé (PAI) si existant*

## **Aspect Financier :**

- *Contribution volontaire des familles estimée à 550€ pour l'année*
- *Seuls les certificats médicaux supérieurs à 15 jours consécutifs entraînant une incapacité de pratique permettront un décompte sur le trimestre en cours. Tout trimestre commencé est dû.*

## **Transport :**

- *Navettes aller organisées par le Pôle hippique ou déplacement libre des lycéens vers le centre équestre*

## **Horaires :**

- *2<sup>ndes</sup> le Mardi 16h-18h / Vendredi 11h-13h (à confirmer pour 2020-21)*
- *1<sup>ères</sup> le Lundi/Jeudi 17h-19h - retour navettes (à confirmer pour 2020-21)*
- *Terminales le Mardi/Vendredi 16h-18h (à confirmer pour 2020-21)*

## **Assurance :**

- *Licence FFE obligatoire*
- *Assurance scolaire Obligatoire avec garantie de responsabilité civile et garantie individuelle accidents corporels dans le cadre d'une activité facultative*

## **PROCÉDURES DE SÉLECTION**

### **Les tests d'admission se déroulent en deux temps**

**1<sup>ère</sup> phase :** Sélection sur dossier ci-joint à retourner avec les pièces demandées pour **le 31 mars 2020** dernier délai

*(Réponse aux familles le 8 avril 2020)*

**2<sup>ème</sup> phase :** Tests pratiques au centre équestre  
**Les vendredis 15 ou 29 mai 2020**

uniquement, et si besoin, pour les élèves retenus à la première phase

- **commission de recrutement mixte Lycée Le Verrier / Centre équestre** -

*(Réponse aux familles le 2 juin 2020)*

### **Dérogation à la carte scolaire :**

- *Les élèves retenus dans cette section par le Lycée Le Verrier pourront bénéficier d'une dérogation à la carte scolaire auprès de leur collège ou lycée d'origine*

### **Hébergement :**

- *Internat possible pour les élèves mais **sans priorité** par rapport aux élèves suivant une scolarité au Lycée Le Verrier sans Section Sportive Scolaire Équitation. L'internat n'accueille pas les élèves le dimanche soir*

**Contact : [Ce.0500065z@ac-normandie.fr](mailto:Ce.0500065z@ac-normandie.fr)**